

PROPOSITION DE PROJET



Dépôt au bureau de la recherche à l'adresse : recherche.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Le responsable de l'évaluation et du suivi des projets de recherche valide si le projet nécessite une évaluation éthique et/ou de convenance et valide si le dossier est complet.

Toutes les informations pour le dépôt et l'évaluation d'un projet sont disponibles à l'adresse : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/enseignement-et-recherche/recherche/depot-et-evaluation-d-un-projet>



Dossier complet



Début du processus d'évaluation du projet

Pour tous les détails, se référer au Cadre ministériel :

http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/comites-d-ethique-de-la-recherche/Cadre_reference_etab_RSSS_avril2016.pdf



ÉVALUATION ÉTHIQUE ET SCIENTIFIQUE

1. Identification du Comité d'éthique de la recherche évaluateur (CÉRÉ);
2. Identification des sites de recherche auprès du CÉRÉ;
3. Évaluation éthique par le CÉRÉ;
4. Évaluation scientifique par l'instance désignée dans l'établissement évaluateur (CÉR ou comité scientifique);
5. Communication de l'approbation éthique et scientifique aux sites participants par le CÉRÉ.

ÉVALUATION DE CONVENANCE

Le responsable de l'évaluation et du suivi des projets de recherche, en collaboration avec le(s) secteur(s) sollicité(s) :

1. Valide si le projet est cohérent avec les orientations de l'établissement et si la population à l'étude est disponible;
2. Évalue la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles pour mener à bien le projet de recherche;
3. Revoit les aspects légaux et contractuels si applicable;
4. Évalue l'impact de la réalisation du projet de recherche sur les secteurs sollicités;
5. Chaque secteur sollicité transmet ses recommandations sur la tenue du projet via le formulaire prévu à cet effet.



Réception des dossiers d'évaluation éthique, scientifique et de convenance au bureau de la recherche

Le responsable de l'évaluation et du suivi des projets de recherche du CISSS-BSL :

1. Confirme que le dossier est complet et que les autorisations requises ont été obtenues;
2. Prépare la lettre d'approbation finale selon les recommandations émises au cours du processus d'évaluation.



Autorisation finale du projet par la personne mandatée (PDGa)

Signature de la lettre d'autorisation et du contrat, s'il y a lieu.

Inscription au registre des projets de recherche.